

COMPTE RENDU REUNION DU 07 NOVEMBRE 2025 - 14 h

- ANTENNE RHONE/ SAONE ET LOIRE/ AIN

PRÉSENTS : 34 PERSONNES ONT SIGNE LA FICHE DE PRÉSENCE

- **ORDRE DU JOUR : aucun ordre du jour n'a été fixé, les participants sont invités à s'exprimer sur les points qui leur semblent intéressants.**
- Présentation de chacun
- Remarques (Elie) : c'est la réunion d'antenne qui intègre le plus grand nombre de participants jusqu'à présent. Le nombre d'adhérents (antenne) est passé de 171 en juin 2025 à 196 à ce jour. Augmentation dans le contexte du procès qui a été médiatisé ces derniers mois.
Rappel : la « philosophie » d'U.L est la démedicalisation et le libre choix éclairé de l'individu dans une perspective de fin de vie.
- Question : où en est-on du procès ?

La décision est en délibéré et les conclusions seront connues le 29 janvier 2026. Il n'y aura ni prison ferme, ni sanctions pécuniaires. (Elie rappel l'historique qui a conduit à cette procédure devant le tribunal).

- Question : Le nembutal est-il autorisé dans certains pays ?

Oui dans les pays où existe la non-pénalisation de l'assistance médicale au suicide (exemple : Suisse), et en Amérique du Sud (commerce vétérinaire). Les acquisitions via internet sont très risquées car source d'escroqueries en tous genres (non livraison ou produit non fiable).

Dans ce contexte, l'ouvrage « Pilule douce » (sous sa forme dématérialisée) est une source d'information utile (mise en garde, conseils divers). Les adhérents U.L peuvent avoir ristourne lors de la commande via un code (indiqué sur le document « pilule douce mode d'emploi en p.j.).

- Question : qu'en est-il de la Belgique pour l'aide à mourir ?

Moins chère que la Suisse car la démarche dépend de l'hôpital public... Mais il faut un médecin référent sur place consulté 1 fois l'an et il faut une pathologie sévère. Il est rappelé au niveau du coût que la Suisse procède à la crémation (incluse dans le prix) alors que la Belgique laissera la charge de rapatriement de corps à la famille.

- Question : Qu'en est-il du nitrite de sodium ?

Ce produit est commercialisé (via pays étrangers) mais selon les informations il y a des incertitudes sur le confort de fin de vie qui varie selon la personne qui l'absorbe.

Il est important de souligner que l'on doit se battre en France pour ne pas éternellement déléguer l'action à la Suisse qui semble être l'issue la plus fréquente pour le moment mais dont l'action présente un coût non négligeable.

- Question : Quid de l'affaire impliquant des adhérents de Grenoble ?

L'historique est évoqué et met en exergue l'aspect risqué de la prise de nitrite, en l'occurrence (chaque individu réagit différemment en fonction de son métabolisme).

➤ Les directives anticipées s'appliquent-elles en cas d'Alzheimer ?

On considère que les directives sont à respecter si la personne était en pleine possession de ses moyens lors de leur rédaction. Une intervenante fait remarquer que dans la loi qui est « en cours » (attente du Sénat), l'ex ministre de la santé mme Vautrin aurait demandé que les directives anticipées ne soient plus prises en compte. A noter que pour la deuxième fois le Conseil d'État a approuvé le non-respect des D.A. d'un patient qui avait demandé d'être maintenu en vie artificiellement si besoin.

Communications diverses sur le vécu d'accompagnants et le « départ » de personnes en grande souffrance, questionnement sur le désaccord d'enfants ou conjoints sur le choix d'aide à mourir. Il est rappelé qu'on ne va pas à l'encontre de l'opposition familiale.

deux médecins présents nouvellement adhérents à U.L. expriment leur vécu face aux patients en fin de vie.

Elie situe le « contexte grenoblois » face à la justice. L'association est poursuivie en tant que personne morale.

Elie et Danielle précisent le rôle de l'accompagnant suite à une demande qui porte sur la formation, les démarches : si une personne veut être accompagnante, elle formule la demande auprès de l'antenne, dès qu'une formation a lieu elle peut être inscrite. Suite aux demandes d'interlocuteurs reçues via appel téléphonique (téléphone mobile dédié qui « tourne » entre accompagnants au fil des mois) des entretiens sont organisés (présence de binômes d'accompagnants).

Les interlocuteurs devront adhérer au préalable à l'association et ne sont jamais relancés la démarche est uniquement initiée par eux, téléphoniquement, pour rencontrer les accompagnants d'U.L. Les entretiens se font, si possible, en lieu neutre ou éventuellement chez le demandeur.

Regrets de participants sur le peu de médiatisation d'U.L.

Elie nous lit un texte destiné au groupe, qui avait été rédigé par Jean-Claude, adhérent, accompagnant très engagé et trésorier de l'antenne, avant son départ pour la Suisse.

La date de la prochaine réunion est fixée au 13 février 2026, le lieu et l'horaire seront fonction des disponibilités des locaux et d'Annick Dupéron qui devrait animer une réunion de formation à l'accompagnement

La réunion se termine à 16 h